



Assemblée générale

Distr. limitée
4 juillet 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-neuvième session

16 juin-9 juillet 2025

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Bahreïn*, ** et Pakistan* : amendement au projet de résolution révisé
A/HRC/59/L.24/Rev.1**

59/... Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : la prévention par la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels

1. Vingt-cinquième alinéa du préambule, septième ligne

*Au lieu de la dignité des femmes et des filles et leur droit à l'autonomie corporelle lire
la dignité et l'intégrité personnelle des femmes et des filles*

2. Paragraphe 4 (al. k), quatrième ligne

Au lieu de la dignité, l'intégrité et l'autonomie corporelle, lire la dignité et l'intégrité

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

** Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États arabes, compte tenu également des dispositions de la résolution ES-10/23 de l'Assemblée générale, du 10 mai 2024.

